

Les véhicules sont « au courant » en Haute-Loire

Transport

En 2018, le Syndicat départemental d'énergies et le Conseil départemental de Haute-Loire se sont associés pour installer un nombre important de bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides. Si pour le moment, elles ne sont pas encore toutes en place, les habitants du territoire devraient se retrouver, à terme, à quinze kilomètres ou moins de l'un de ces dispositifs.

Manuel Cladière
manuel.cladiere@centrefrance.com

L'énergie électrique est-elle l'avenir de l'automobile ? S'il est encore difficile de répondre à cette question, il est devenu indispensable de permettre aux propriétaires de voitures hybrides ou électriques de pouvoir recharger leur véhicule, au même titre que les automobiles traditionnelles fonctionnant à essence ou au gasoil.

34 bornes en fonction d'ici fin mai 2021

Pour cette raison, en 2018, le Syndicat départemental d'énergies et le Conseil départemental de Haute-Loire se sont associés pour permettre l'installation de plusieurs dizaines de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de bornes à recharge accélérée (22 kW) et de bornes à recharge rapide (50 kW). La première a été mise en service en 2020. Chaque borne permet à deux véhicules d'être « branchés » en même temps. « Le plan prévoit l'installation de 34 bornes sur l'ensem-

ble du territoire pour un coût de 756.000 € HT », indique Jean-Paul Bringer, président du Syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire. Le projet est financé en majorité par le Département de la Haute-Loire (52 %), le Syndicat d'énergies (21 %), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (15 %) et l'État (12 %).

« Important de pouvoir recharger aussi bien au Puy qu'à Craponne, Saugues ou aux Estables »

« Nous avons fait le choix de ne pas faire payer les communes et de nous insérer dans le réseau eborn qui gère 1.200 dispositifs en Auvergne-Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte-d'Azur », assure Jean-Paul Bringer. De plus, « nous allons prochainement procéder à la rétrocession de la vingtaine de bornes installées par les différents Epci (établissement public de coopération intercommunale) comme l'Agglomération du Puy ou encore les Rives du Haut-Allier. D'ici quelques

jours, nous disposerons d'une cinquantaine de bornes », indique Jean-Paul Bringer.

« Nous devons à tout prix éviter l'enclavement électrique »

« L'objectif est d'avoir ces 34 bornes en service fin mai, avoue Jean-Pierre Marcon, président du Conseil départemental de Haute-Loire. Elles devraient servir aux locaux, mais aussi aux touristes et aux professionnels. Il y a de plus en plus d'utilitaires fonctionnant à l'électrique ».

À l'origine, le programme du Syndicat d'énergies était « plus ambitieux », rappelle Jean-Proriol, président du syndicat lorsque le partenariat a été entériné. « Nous n'avions aucune obligation d'établir un plan comme celui-là, mais il nous semblait important de le faire. Nous voyions en ces installations un atout en matière de développement et d'attractivité du territoire. La seule chose que nous demandons aux communes, c'est de nous trouver un endroit où installer le disposi-

Où vont se situer les



tif », poursuit l'ancien élu de Beauzac.

Ces propos font écho à ceux de Jean-Pierre Marcon qui constate « un développement rapide du parc automobile électrique, y compris en Haute-Loire ». Pour le président du Département, les communes devaient réagir rapidement et le Département ne pouvait pas rester à l'écart. « Il est important de pouvoir recharger son véhicule aussi bien au Puy-en-Velay qu'à

Craponne, Saugues ou aux Estables », appuie-t-il. « Nous devons à tout prix éviter l'enclavement électrique ». Et le président du Département ne compte pas s'arrêter là. « Nous n'avons pas fini. Il faut s'associer à d'autres communes, trouver des partenaires... J'aimerais aussi un autre programme de développement. Un deuxième serait des plus utiles ». Un véritable appel du pied adressé à l'État lors de l'inauguration de

Comment utiliser les bornes ?

Directeur de la Société d'économie mixte d'électrification du Velay (Semev), Franck Bonnet assure que « l'accès aux bornes est facile. Pour recharger son véhicule, il suffit d'effectuer les démarches avec son smartphone, de scanner le QR Code, d'acquiescer un badge Rfid ou encore d'utiliser une carte bancaire ». Mais pour cette dernière méthode, il est indispensable de posséder une carte de paiement « sans contact ».

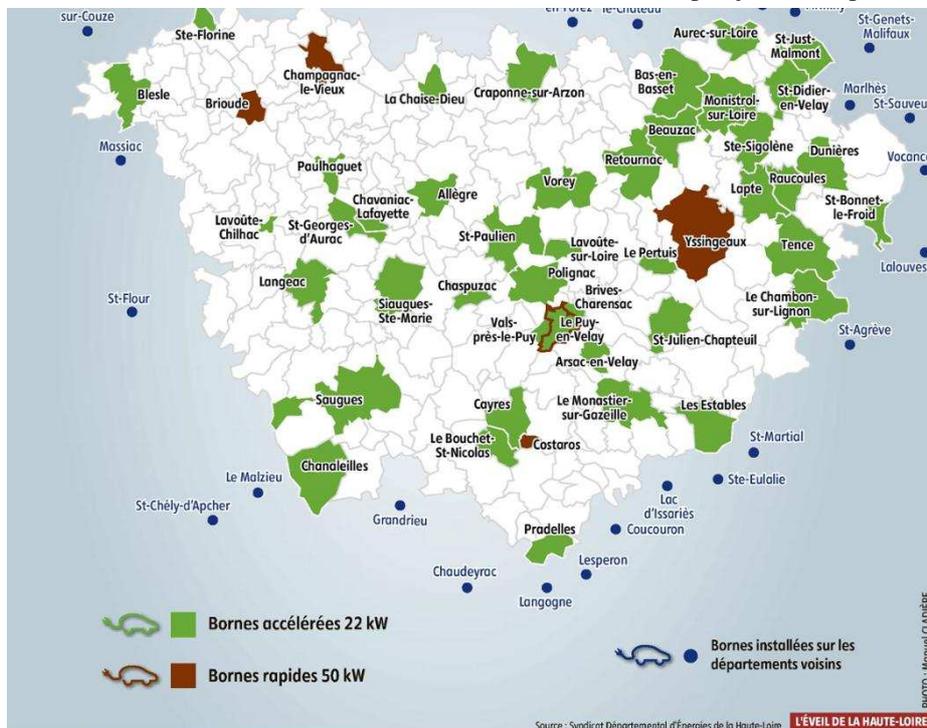
« Nous avons fait ce choix car les propriétaires de voitures électriques ont souvent un badge Rfid qui permet de recharger partout. L'abonnement pour posséder ce moyen de paiement est de 12 € par an », précise Franck Bonnet. ■



à l'électrique

bornes de recharge électrique en Haute-Loire ?





la borne de recharge à Brives-Charensac, jeudi dernier.

Une installation qui ne doit rien au hasard

Et chaque installation de bornes est minutieusement étudiée, comme sur les bords de Loire à Brives-Charensac. « La place Blanche constitue un nœud de circulation. Beaucoup de véhicules passent ici », précise le maire Gilles Delabre. Dans chaque commune, elles se trouvent à proximité de commerces,

de services, de grands sites touristiques et de lieux publics. « Les installations permettent à tous les habitants de Haute-Loire de se retrouver à 15 kilomètres ou moins d'une borne de recharge », assure le président du syndicat départemental d'énergies.

Par souci d'économie, le réseau dispose de peu de bornes rapides. Elles devraient se situer à Brioude, Le Puy-en-Velay, Yssingaux, Costaros et Champa-

gnac-le-Vieux. Ces dernières, de 50 kW permettent une recharge de 100 kilomètres du véhicule en environ 25 minutes. Sur les bornes accélérées, il faut environ une heure pour une recharge équivalente. En ce qui concerne le coût d'une recharge, il devrait se situer entre 7 et 12 € selon le type de batteries possédées par le véhicule électrique.

Pour faciliter la vie des propriétaires de voitures électriques, une application *eborn* de-

vrait bientôt voir le jour pour permettre de localiser les bornes de recharge et connaître leur disponibilité. Il sera également possible de réserver un créneau de recharge via l'application. Et ce n'est pas tout. Les usagers pourront également demander l'installation d'une nouvelle borne. Mais, bien entendu, pour que la remarque soit prise en compte, il faudra un nombre important de demandes. ■

